

# VIVRE à ▶ BONNES

Février  
2021

N° 467



Maison Pour Tous

8 Impasse Paul Rougnon  
86300 BONNES

09 73 52 76 70 [mptbonnes86@free.fr](mailto:mptbonnes86@free.fr)

*Pour recevoir gratuitement le journal VAB contacter  
la Maison Pour Tous*

## ED170

Nous continuons à vivre une période très particulière...Avec peu de perspectives,  
et particulièrement pour nos associations, qui en sont affectées.

Quand reprendront les activités?

Quelles conséquences financières?

Le lien social en souffre et impacte notre état mental, voire notre santé!

Mais le paysage offre parfois des trouées de lumière, des initiatives fleurissent un peu partout : un retour vers la campagne, nos racines....

Des solidarités nouvelles se mettent en place,  
sachons les reconnaître et leur dire merci!

Et sans doute, une prise de conscience accrue qu'il y a urgence à prendre soin de la planète...

Car c'est bien elle, la planète, qui nous envoie ces signaux d'urgence!

Occasion, sans doute de se demander, chacune, chacun, quelle contribution, si petite soit-elle,  
pouvons-nous apporter pour que ça change, et dans le bon sens!

Ne sommes-nous pas les acteurs du changement que nous désirons?

Nous avons de beaux jours devant nous pour y travailler ensemble,  
dans l'enthousiasme et la bonne humeur!

Alors gardons confiance et sérénité.

Le Bureau.

Vous souhaitez :  
nous communiquer un article,  
faire paraître une annonce,  
donner votre sentiment sur  
l'actualité...

**Nous vous rappelons que vos  
articles doivent nous parvenir avant le**

**15**

**de chaque mois pour une  
parution le mois suivant.**

*Les marges des documents doivent être  
supérieures à 1,2 cm*

**Les annonces de manifestations ne doi-  
vent concerner que celles ayant lieu sur  
la commune.**

Merci

Abonnement annuel pour les per-  
sonnes hors commune 38€

### SOMMAIRE

Page	3	Informations municipales
Page	20	Informations MPT
Page	24	Bibliothèque
Page	26	Informations paroissiales
Page	27	libres opinions
Page	29	Informations associatives
Page	31	Recette
Page	32	Jeux
Page	33	Annonces et publicités

### **HORAIRES DU BUREAU**

**MARDI 8H30/12H-**  
**13H30/17H30 ET JEUDI**  
**8H30/12H-14H/18H**

# INFORMATIONS MUNICIPALES

RÉUNION DU 12 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le douze janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le six janvier deux mil vingt et un, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Bonnes, sous la présidence de Monsieur Serge COUSIN.

**Étaient présents :** Monsieur Serge COUSIN, Monsieur Philippe GOUTY, Madame Françoise LANGLOIS-HULIN, Monsieur Bernard GARNIER, Madame Isabelle SCHREIBER, Madame Emilie GUICHARD, Monsieur Dominique LE JALLÉ, Madame Léa LAURENDEAU, Monsieur Yann HILAIRE, Madame Catherine THEVENET, Monsieur David SUIRE, Madame Marie-Laure FOUCRET, Monsieur Benoît PARENTEAU, Madame Alice GARCIA, Monsieur François DUVAULT, Monsieur Sébastien RONE, Madame Nathalie JOLY, Monsieur Pierre AUGEREAU

**Était absente excusée :** Madame Florence BRANLARD

**Monsieur Bernard GARNIER est nommé secrétaire.**

## **PROJET EXTENSION DU BATIMENT COMMERCIAL : POLE SANTÉ – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier d'extension du cabinet médical :

- Plan des surfaces ;
- Contrat de réservation préliminaire à une vente en l'état de futur d'achèvement.

Le coût global du projet s'élève à 287 300.07 € HT.

Pour cet investissement, il est ainsi proposé au Conseil Municipal de monter un programme de subventions, en demandant les aides suivantes :

- **30 %** du montant des travaux HT, auprès de la Préfecture de la Vienne au titre de la DETR (Dotations d'équipement des territoires ruraux) ;
- **25 %** du montant des travaux HT, auprès du Conseil Départemental de la Vienne, dans le cadre de l'Activ 2 ;
- **25 %** du montant des travaux HT, dans le cadre du contrat de ruralité DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) en partenariat avec Grand Poitiers et la Préfecture de la Vienne ;
- Le solde sera financé par les fonds propres de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve et confirme l'inscription de ce projet sur l'exercice budgétaire 2021 ;

- Sollicite une subvention au titre de la DETR ;
- Sollicite une subvention au titre de l'Activ 2 ;
- Sollicite une subvention au titre du DSIL ;
- Valide le plan de financement ci-dessous ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

### **MISE AUX NORMES ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉ DES SANITAIRES DE LA SALLE DES FETES – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°13 en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant sur les travaux en régie pour la mise aux normes accessibilité handicapé des sanitaires de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire présente les devis qu'il a recueillis pour ce projet dont le montant s'élève à 10 107.03 € HT plus le coût horaire des agents techniques (salaire brut + charges patronales) qui est estimé à 4 754.79 €.

Pour cet investissement, il est ainsi proposé au Conseil Municipal de monter un programme de subventions, en demandant les aides suivantes :

- 30 % du montant des travaux HT, auprès de la Préfecture de la Vienne au titre de la DETR (Dotations d'équipement des territoires ruraux) ;
- 25 % du montant des travaux HT, auprès de Grand Poitiers, dans le cadre du Fond de concours – projet de territoire ;
- 25 % du montant des travaux HT, dans le cadre du contrat de ruralité DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) en partenariat avec Grand Poitiers et la Préfecture de la Vienne ;
- Le solde sera financé par les fonds propres de la commune.

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve et confirme l'inscription de ce projet sur l'exercice budgétaire 2021 ;
- Sollicite une subvention au titre de la DETR ;
- Sollicite une subvention au titre du fond de concours-projet de territoire ;
- Sollicite une subvention au titre du DSIL ;
- Valide le plan de financement ci-dessous ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

### **TRAVAUX INTERIEUR/EXTERIEUR MAISON POUR TOUS – DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de réaliser des travaux à la Maison Pour Tous : d'une part à l'extérieur afin de permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite et d'autre part, à l'intérieur, dont l'objectif est de diminuer le coût énergétique de ce bâtiment.

Ces travaux consisteraient à créer une rampe d'accès PMR devant le bâtiment, de changer la baie vitrée de la façade, d'isoler et rabaisser le plafond intérieur rampant actuel et modifier le système électrique.

Monsieur le Maire présente les devis qu'il a recueillis pour ce projet dont le montant s'élève à 36 732.14 € HT.

Pour cet investissement, il est ainsi proposé au Conseil Municipal de monter un programme de subventions, en demandant les aides suivantes :

- 30 % du montant des travaux HT, auprès de la Préfecture de la Vienne au titre de la DETR (Dotations d'équipement des territoires ruraux) ;
- 25 % du montant des travaux HT, auprès de Grand Poitiers, dans le cadre du Fond de concours – projet de territoire ;
- 25 % du montant des travaux HT, dans le cadre du contrat de ruralité DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) en partenariat avec Grand Poitiers et la Préfecture de la Vienne ;
  
- Le solde sera financé par les fonds propres de la commune.

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve et confirme l'inscription de ce projet sur l'exercice budgétaire 2021 ;
- Sollicite une subvention au titre de la DETR ;
- Sollicite une subvention au titre du fond de concours-projet de territoire ;
- Sollicite une subvention au titre du DSIL ;
- Valide le plan de financement ci-dessous ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

#### **SOREGIES : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE A L'ECLAIRAGE DES STADES D'HONNEUR ET D'ENTRAINEMENT 2021/2024**

Vu la délibération n°1 en date du 5 décembre 2017 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention avec la Sorégies relative à l'éclairage des stades d'honneur et d'entraînement pour la période 2017/2020.

La Sorégies nous propose de renouveler cette convention applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour l'entretien de nos 2 stades, honneur et entraînement, avec une subvention de 50 % sur le montant facturé à la commune dans la limite de 700 € par stade et par an.

L'objet de la convention est de confier à SOREGIES les travaux de dépannage et/ou d'entretien des installations d'éclairage des espaces de loisirs et sportifs de BONNES.

Les prestations dues comprennent :

- Interventions de dépannage ;
- Visite annuelle d'entretien.

Les tarifs sont annexés à la convention. Toute autre prestation fera l'objet d'un devis.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'éclairage des stades d'honneur et d'entraînement, 2021/2024.

**REGION NOUVELLE AQUITAINE : CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC : INSTALLATION ET SUIVI PIEZOMETRE**

Monsieur Maire informe le Conseil Municipal que depuis 28 ans, la Région Nouvelle Aquitaine est maître d'ouvrage d'un réseau de suivi du niveau des nappes sur le territoire du Poitou-Charentes, avec près de 120 points répartis dans les quatre départements. Ce réseau est très important, puisqu'il permet de suivre l'évolution des ressources dans le temps (annuelles et interannuelles), notamment dans un contexte de changement climatique.

Depuis plusieurs années, la commune de Bonnes a accordé une autorisation à la Région pour l'installation d'une station de suivi sur un terrain communal situé à Montazan.

L'historique des mesures accumulées au cours de ces années a une valeur inestimable pour la connaissance du fonctionnement des nappes d'eau souterraine de l'ancien territoire picto-charentais, Chaque point de suivi mérite d'être conservé, participant à l'amélioration de la connaissance et de la gestion des ressources dans le cadre d'études locales.

C'est dans ce contexte et afin de pérenniser le réseau, que la Région Nouvelle Aquitaine nous propose de signer une convention d'occupation temporaire du domaine public gratuite, pour une durée de 10 ans à compter de la signature.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention d'occupation temporaire du domaine public

**INFORMATIONS DIVERSES**

**Travaux réalisés par les agents communaux :**

- Aménagement de l'air de stockage de la commune.

**PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
LE 02 FEVRIER 2021 À 20 H 30**

**DISTRIBUTION DES COLIS DE NOËL**

Le Conseil d'Administration du CCAS de Bonnes a distribué 100 colis de Noël aux personnes âgées de 80 ans et plus.

## ETAT CIVIL

### Décès :

**Le 28 décembre 2020 : Jacqueline QUARRE**  
« 2, route du bois sené » à l'âge de 88 ans.

**Le 30 décembre 2020 : Régine MERE** « 6,  
route de Picourtault – les Barballières » à  
l'âge de 72 ans.

**Le 03 janvier 2021 : Micheline PERISSEAU**  
« 21, rue de la varenne » à l'âge de 85 ans.

**Le 05 janvier 2021 : Michel LE HIR** « 11,  
Bourgueil » à l'âge de 79 ans.

**Le 12 janvier 2021 : Pierrette BERLUC** « 2  
bis, rue des tilleuls – la Filardière » à l'âge de  
80 ans.

**Le 17 janvier 2021 : Carmen FELIX** « 1, rue  
des rossignols » à l'âge de 90 ans.

### Bilan annuel 2020

Naissances : 16

Mariages : 8

Décès : 14



**SACN Catherine BINET**  
**Chargée de Relations Publiques (CRP)**  
Secrétariat général pour l'administration (SGA)  
Direction du service national/ESN sud-ouest/CSN Poitiers  
Bureau CRP  
**Tél : 05.49.00.24.98 - PNIA : 821.861.24.98**  
[catherine.binet@intradef.gouv.fr](mailto:catherine.binet@intradef.gouv.fr)  
[csn-poitiers.com.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csn-poitiers.com.fct@intradef.gouv.fr)

## ESN/SO – CSN POITIERS

Depuis la suspension du service national, le **recensement est obligatoire et universel**.

Il concerne garçons et filles dès l'âge de **16 ans**, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale et du livret de famille des parents.

Dans le cadre de la modernisation de l'Etat, vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne sur le site.

**[www.mon-servicepublic.fr/le-recensement-citoyen-en-ligne](http://www.mon-servicepublic.fr/le-recensement-citoyen-en-ligne)**

**L'attestation de recensement** délivrée par la mairie, **est obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état.**

Après avoir effectué la **Journée défense et citoyenneté (JDC ex JAPD)**, en principe l'année suivant le recensement, soit aux environs de 17 ans ½, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JDC, également obligatoire à toute inscription.

Cette démarche citoyenne permet : l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Pour tous renseignements relatifs à ce rendez-vous, vous pouvez également consulter le site du Ministère de la Défense : **[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)**

**Vous pouvez prendre contact auprès du CSN de Poitiers :**

Mail : [csn-poitiers.jdc.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csn-poitiers.jdc.fct@intradef.gouv.fr)  
Téléphone 05.49.00.24.69

Courrier : Centre du Service National de Poitiers  
Quartier Aboville - BP 90647 - 86023 POITIERS CEDEX

## NUMEROS UTILES DE LA COMMUNE :

- Pharmacie De la Paix : 05 49 56 41 00.  
☎ pharmacie-simonnet-motillon@orange.fr
- Médecin : Mme Locht-Girault : 05 49 01 48 02.
- Infirmières : Mmes Massonneau et Roffet : 05 49 11 35 75.  
06 64 03 34 94.
- Ostéopathe : Mme Ringeade Stéphanie : 05 16 34 78 79 sur RDV.
- Psychomotricienne : Mme Giraud Emeline : 06 78 49 10 28 sur RDV.

		
<b>NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC</b>		
Depuis le 1 <sup>er</sup> septembre 2019		
<b>Lundi</b>	<b>Mardi – Mercredi – Jeudi - Vendredi</b>	<b>Samedi</b>
9h00/12h30 – <b>Fermé l'après-midi</b>	9h00/12h30 - 15h30 /17h30	9h00/12h00
☎ 05 49 56 40 17 - ☎ 05 49 56 48 51 contact@bonnes86.fr - www.ville-de-bonnes.fr		

<b>HORAIRES DE LA DECHETTERIE DE BONNES</b>	
<b>Lundi – mardi – vendredi</b>	<b>Mercredi - Samedi</b>
14h00/17h45	8h00/11h45
<b>Les déchets acceptés à la déchetterie :</b> déchets verts, encombrants, gravats.	
<b>Les déchets refusés à la déchetterie :</b> cartons, métaux, équipements électriques et électroniques, déchets dangereux des ménages, huile de vidange, amiante, pneus, piles et radiographies.	

<b>PERMANENCES SOCIALES</b> Madame CASTEL, Assistante Sociale est à votre disposition <b>UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS.</b>		
<b>Judi</b>	<b>Mardi</b>	<b>En dehors des permanences de Bonnes et Saint Julien l'Ars</b>
de 9h30 à 11h30 <b>A la Mairie de BONNES</b> Place Jean-Baptiste Guiot <b>86300 BONNES</b> ☎ 0549564017 ☎ 0549564851	de 9h00 à 12h00 <b>Au Centre Social</b> 19, rue de l'église <b>86800 ST JULIEN L'ARS</b> ☎ 0516011036	<b>Maison de la Solidarité</b> Zone du Peuron <b>86300 CHAUVIGNY</b> ☎ 0549464156 ☎ 0549460402



## **PERMIS DE CONSTRUIRE OU DECLARATION PREALABLE ?**

***N'entrez jamais des travaux avant de contacter  
préalablement la mairie***

### **I.-CONSTRUCTIONS NOUVELLES**

Surface de plancher ou emprise au sol supérieure à 20m <sup>2</sup> , quelle que soit la hauteur	Permis
Surface de plancher ou emprise au sol supérieure à 5m <sup>2</sup> , sans dépasser 20m <sup>2</sup> et hauteur inférieure ou égale à 12 m	Déclaration préalable
Surface de plancher ou emprise au sol supérieure à 5m <sup>2</sup> , sans dépasser 20m <sup>2</sup> et hauteur supérieure à 12 m	Permis
Surface de plancher ou emprise au sol inférieure à 5m <sup>2</sup> , et hauteur inférieure ou égale à 12 m	Aucune
Création d'une surface d plancher et d'une emprise au sol inférieures ou égales à 20m <sup>2</sup> et hauteur inférieure ou égale à 12 m dans le périmètre d'un site patrimonial, abords des monuments historiques, réserves naturelles	Déclaration préalable
<b>Piscine</b> dont la couverture a plus de 1m80 de haut	Permis
<b>Piscine</b> dont la hauteur de la couverture est inférieure à 1m80 et une superficie du bassin égale ou inférieure à 100m <sup>2</sup>	Déclaration préalable
<b>Les murs</b> d'une hauteur supérieure ou égale à 2 mètres	Déclaration préalable
<b>Les murs</b> quelle que soit la hauteur dans un périmètre classé (monument, site patrimonial,...)	Déclaration préalable
<b>Les terrasses</b> si elles sont de plain-pied et situées dans un périmètre classé	Déclaration préalable

### **II.-TRAVAUX SUR CONSTRUCTIONS EXISTANTES :**

1) **Le permis de construire** est exigé pour :

- Travaux qui ont pour effet la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 20 m<sup>2</sup> ;
- Travaux ayant pour effet un changement de destination d'une construction et/ou une modification des structures porteuses ou la façade du bâtiment ;

2) **La déclaration préalable** est exigée pour :

- ✚ Travaux sur ouvertures (portes, fenêtres, toiture, surélévation, ravalement de façade,...).

### **III.-SECTEUR PATRIMONIAL :**

Un règlement spécifique s'applique pour les constructions neuves et travaux sur constructions existantes.

La commune est concernée par la protection des sites et monuments naturels :

- ✚ Classement de la Vallée de la Vienne ;
- ✚ Eglise, château de Touffou, et château de Loubressay.

Par ailleurs, la commune est soumise aux Règlements suivants :

- ✚ PPRI « Plan de Prévention des Risques Inondations » ;
- ✚ Natura 2000 « Pateau de Bellefonds » est une zone de protection spéciale au titre de la directive « oiseaux » ;
- ✚ PLU ( Plan Local d'Urbanisme ) réglemente le zonage des parcelles en urbanisme de la commune.

#### **IV.-DELAI D'INSTRUCTION :**

Documents	Zone sans contrainte	Zone périmètre ABF	Zone site classé vallée de la Vienne
Certificat d'urbanisme	A) 1 mois	1 mois	1 mois
	B ) 2 mois	2 mois	2 mois
Déclaration préalable	1 mois	2 mois	2 mois
Permis de construire*	2 mois*	6 mois	8-12 mois
Permis de démolir	2 mois	6 mois	8 à 12 mois

\*Plus d'un lot sur parcelle 3 mois

Si vous envisagez de construire, d'effectuer des travaux, il est facile de se perdre parmi toutes les démarches administratives prévues par la loi.

Il est utile de contacter préalablement le service de la commune chargé de l'urbanisme qui vous donnera des conseils en matière de réglementation, de procédures et de démarches. Par ailleurs, il est important de prendre contact en même temps avec l'inspecteur des sites du département et l'architecte des bâtiments de France.

**DREAL : 05.49.55.64.85**

**DRAC – ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE : 05 49 55 63 27**



### **PERMISSION DE VOIRIE - ARRETE DE CIRCULATION TRAVAUX SUR LE DOMAINE PUBLIC**

Pour les travaux ou les déménagements qui entraînent une occupation temporaire de la voie publique (véhicules, engins, échafaudages sur la chaussée, trottoirs, les places de stationnement, ...) ou qui entraînent une gêne de circulation, vous devez impérativement demander une autorisation de voirie et parfois un arrêté de circulation, 15 jours avant les travaux prévus.

Pour des travaux sur le domaine public (traversée de route, ouverture sur accotements), il y a lieu d'établir une déclaration en prenant contact auprès des services de la mairie.



### Point de vigilance :

Attention, il est important de bien distinguer la surface taxable de la surface de plancher dans le formulaire « Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions ». En règle générale, la surface taxable est supérieure à la surface de plancher.

Pour plus d'informations, reportez-vous à la notice d'information jointe au formulaire de permis de construire ou de déclaration préalable.

### Quand payer les taxes d'urbanisme ?

Un courrier d'information de la Direction Départementale des Territoires de la Vienne (Unité « fiscalité de l'urbanisme ») sera transmis aux bénéficiaires de l'autorisation dans les 6 mois qui suivent la décision du permis de construire ou de la déclaration préalable.

Exigibles une seule fois, les taxes sont recouvrées par les services fiscaux 12 mois après la date de délivrance de l'autorisation. Toutefois, si le montant de la taxe d'aménagement est supérieur à 1 500 euros, celle-ci est recouvrée en deux échéances à 12 et 24 mois.

### En cas d'abandon de projet

Si vous ne donnez pas suite à votre autorisation de construire et que celle-ci est toujours en cours de validité, vous devrez adresser une demande d'annulation à la mairie de votre lieu de construction.

## CONTACTS

Pour les informations concernant les taux, exonérations, complétude des imprimés de demande de permis de construire, de déclaration préalable et de déclaration des éléments nécessaires au calcul de l'imposition :

**Mairie de la commune où se situe votre construction**

Pour les modalités de calcul :

**Direction Départementale des Territoires**  
Service Habitat, Urbanisme et Territoires  
Unité Fiscalité de l'Urbanisme

20 rue de la Providence - 86020 POITIERS Cedex  
Tél : 05 49 03 13 03 - Accueil : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h

Attention : ce document est donné à titre informatif et n'a aucune valeur contractuelle

Vous construisez une habitation ou un bâtiment annexe à cette habitation (abri de jardin, garage, remise, piscine, local piscine...).

Vous réalisez une extension de votre habitation.

Vous transformez une grange en habitation.

Vos travaux affectent le sous-sol.

**Vous êtes susceptible d'être redevable des taxes d'urbanisme : la taxe d'aménagement (TA) et la redevance archéologique préventive (RAP).**

## LA TAXE D'AMÉNAGEMENT (TA)

Cette taxe est composée :

- **d'une part communale** dont le produit sert à financer les équipements publics rendus nécessaires par l'urbanisation (routes, assainissement, école, crèche...).
- **Une délibération du conseil municipal en fixe le taux, qui peut être différent selon le secteur de la commune, ainsi que les exonérations facultatives.**

- **d'une part départementale** servant

à financer la protection et la gestion des espaces naturels sensibles et les Conseils Architecture, Urbanisme et Environnement.



## LA REDEVANCE D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE (RAP)

Cette taxe permet de financer les projets archéologiques.



**Ces deux taxes d'urbanisme sont à dissocier de la taxe foncière et de la taxe d'habitation.**

Pour information, la taxe d'aménagement a remplacé la taxe locale d'équipement depuis le 1er mars 2012.

- Taux communal = 1 à 5 % jusqu'à 20 % dans certains secteurs
- Taux départemental = 1 %, année 2021
- Taux RAP = 0,4 %, année 2021

## MODALITÉS DE CALCUL DES TAXES

Le calcul du montant de la TA et de la RAP s'applique aux constructions, installations et aménagements.

### ➤ Pour les constructions :

**SURFACE TAXABLE x VALEUR FORFAITAIRE x TAUX** (part communale + part départementale + RAP)

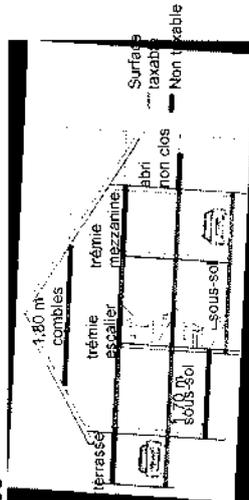
**Surface taxable** : C'est la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades du bâtiment, déduction faite des vides et des trémies.

**Une valeur forfaitaire** fixée chaque année, par m<sup>2</sup> de surface de construction (767 euros au 1er janvier 2021 en province)

### Des déductions possibles

- Un abattement automatique de 50 % est appliqué sur la valeur forfaitaire de la surface de plancher, soit 383,5 euros par m<sup>2</sup> pour les 100 premiers m<sup>2</sup> des locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes

- Les locaux à usage d'habitation principale, financés à l'aide d'un prêt à taux zéro renforcé (PTZ+) peuvent être exonérés partiellement de la taxe d'aménagement, sous réserve d'une délibération de la commune ou du conseil général



### ➤ Pour les installations et aménagements :

**SURFACE** (ou nombre d'emplacements) x **VALEUR FORFAITAIRE x TAUX** (part communale + part départementale + RAP)

**Valeur forfaitaire déterminée par emplacement ou m<sup>2</sup>**

- Piscine : 200 euros par m<sup>2</sup> de bassin
- Stationnement (non compris dans la surface de construction) : 2 000 euros par emplacement (pouvant être porté à 5 000 euros par délibération).

**Calculez votre taxe directement sur internet à l'adresse suivante :**  
[www.cohesion-territoires.gouv.fr/calcul-de-la-taxe-d-amenagement-571](http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/calcul-de-la-taxe-d-amenagement-571)

## EXEMPLES DE CALCUL

**MAISON INDIVIDUELLE** (résidence principale) de 120 m<sup>2</sup> avec 2 places de stationnement extérieures (taux communal de 5 % et taux départemental de 1 %)

- **TA-Part communale**

Pour l'habitation :  $100 \text{ m}^2 \times 383,5 \times 5 \% = 1917,50$

$20 \text{ m}^2 \times 767 \times 5 \% = 767$

Stationnement :  $2 \times 2000 \times 5 \% = 200$

Total part communale : 2 885 euros

### • TA-Part départementale

Pour l'habitation :  $100 \text{ m}^2 \times 383,5 \times 1 \% = 383,50$

$20 \text{ m}^2 \times 767 \times 1 \% = 153,4$

Stationnement :  $2 \times 2000 \times 1 \% = 40$

Total part départementale : 577 euros

**A prévoir dans votre budget !**

**Total TA : 3 462 euros**

• **RAP** Pour l'habitation :  $100 \text{ m}^2 \times 383,5 \times 0,4 \% = 153,4$

$20 \text{ m}^2 \times 767 \times 0,4 \% = 61,36$

Stationnement :  $2 \times 2000 \times 0,4 \% = 16$

**Total RAP : 231 euros**

## ABRI DE JARDIN de 10 m<sup>2</sup>\*

(structure légère type bois **SANS** terrassement\*\*\*)

(taux communal de 5 %, taux départemental de 1 % et dont la surface taxable de l'existant est supérieure à 100 m<sup>2</sup>).

• **TA-Part communale\*\*** :  $10 \times 767 \times 5 \% = 383,5$

• **TA-Part départementale** :  $10 \times 767 \times 1 \% = 76,7$

**A prévoir dans votre budget**

**Total TA : 461 euros**

\*Les abris de jardin inférieurs à 5 m<sup>2</sup> sont exemptés de taxes d'urbanisme.

\*\* Les abris de jardin peuvent bénéficier d'une exonération, sous conditions.

\*\*\* Abris de jardin ou toute construction nécessitant un terrassement : ajouter

RAP :  $10 \times 767 \times 0,4\% = 30,68$  **RAP : 31 euros**

## **Tout pour bien étudier votre projet de rénovation : Rénover FACILE**

Il n'est pas toujours facile de retrouver les bonnes informations, neutres et complètes pour avoir une bonne approche de la rénovation de son logement. Les communes de la Vienne membres de la commission excellence environnementale du Syndicat ENERGIES VIENNE ont proposé la mise en place d'une plateforme où chaque citoyen du département pourrait retrouver tous les outils et toutes les informations pour réaliser une bonne rénovation thermique de son logement.

En partenariat avec la Région Nouvelle Aquitaine, les Communautés de communes et les espaces Info énergie, le Syndicat ENERGIES VIENNE a développé une plateforme rénovation pour chaque commune de la Vienne.

Le principe est très simple, vous vous connectez à la plateforme <http://renoverfacile.fr/> et vous y retrouvez :

- Des informations détaillées ;
- Des outils de simulation ;
- Tous les contacts utiles pour vous accompagner.

Et ce n'est pas tout, la plateforme RENOVER FACILE a obtenu la labellisation « Engagé pour FAIRE » par le ministère de la Transition écologique et solidaire, le ministère de la Cohésion des territoires et l'ADEME ! Un gage de sérieux qui vous invite à vous en servir... sans modération !

---

### **Une prime pour vos travaux !**

Rénovez votre logement (chaudière, isolation, fenêtres, chauffage...) et bénéficiez de la prime « économies d'énergie » de SORÉGIES. Selon votre niveau de revenus, vous pouvez recevoir la prime classique, une prime bonifiée ou une prime Coup de pouce SORÉGIES.

Pour connaître les modalités, les offres et les montants des primes, rendez-vous sur [www.soregies.fr](http://www.soregies.fr)

### **Nouveauté 2020**

Bénéficiez d'un **prêt à taux 0 % jusqu'à 10 000 €** en complément de votre prime « économies d'énergie » ! En partenariat avec le Crédit Agricole Touraine Poitou, SORÉGIES vous accompagne pour financer vos travaux.

Un crédit vous engage et doit être remboursé, découvrez toutes les conditions sur notre site internet.

---

### **Recensement des propriétaires d'oiseaux sur la commune**

Il est utile de rappeler que le recensement de tous les propriétaires d'oiseaux, à l'exception de ceux qui sont « détenus en permanence à l'intérieur de locaux », est obligatoire depuis la parution d'un arrêté en 2006, toujours en vigueur aujourd'hui, et particulièrement indispensable en période d'épidémie de grippe aviaire. Les maires doivent tenir à disposition des préfets, pour leur commune, « la liste des détenteurs d'oiseaux s'étant déclarés sur le territoire de leur commune ». Dans certains départements touchés par l'épizootie, les préfets viennent de demander aux maires de mettre au plus vite à jour cette liste. Sont concernés tous les « détenteurs non commerciaux » de volailles (basse-cours) ou d'autres oiseaux élevés en

extérieur. Toutes ces personnes doivent remplir un formulaire Cerfa 15472\*01 ([https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa\\_15472.do](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15472.do)) et l'envoyer ou le déposer à la mairie de leur commune. Il est également possible de remplir ce formulaire sur la page dédiée du ministère de l'Agriculture.

Cette obligation a été fixée par l'arrêté du 24 février 2006 relatif au recensement des oiseaux détenus par toute personne physique ou morale en vue de la prévention et de la lutte contre l'influenza aviaire.

---

**INFORMATION :** Nouvel arrêté relatif à la lutte contre les bruits de voisinage ARRETE N°2021-DCPPAT/BE-005 en date du 05 janvier 2021. Il est consultable à la mairie ou sur le site de la commune [www.ville-de-bonnes.fr](http://www.ville-de-bonnes.fr)

---

### **TRANSPORT SCOLAIRE : établissement non desservis par VITALIS**

Grand Poitiers a repris la compétence des transports scolaires assurés par Vitalis, à la rentrée 2020. Les tarifs Vitalis pour Grand Poitiers s'échelonnent de 30€ à 150€ selon le quotient familial.

Mais certains élèves domiciliés dans Grand Poitiers sont scolarisés dans un établissement se trouvant en dehors de la communauté urbaine. Ils sont donc transportés par le conseil Régional de Nouvelle Aquitaine où la tarification est plus importante (supérieure à 200€).

Dans un souci d'équité tarifaire, Grand Poitiers a pris la délibération 2020-0421 permettant le remboursement de la différence sur justificatifs.

Les demandes de remboursement seront étudiées sur sollicitation directe des parents ou des mairies du domicile puis, après validation, seront remboursés par Grand Poitiers Communauté urbaine. Les demandes de remboursement concernant les abonnements scolaires seront recevables jusqu'à la fin de l'année scolaire correspondante.

Enfin, Grand Poitiers remboursera aux parents, la différence de ce qui a effectivement été payé à la Région pour l'année scolaire en cours et ce qui aurait dû être payé avec la tarification Vitalis en vigueur.

Pour plus de renseignements,

Merci de contacter la mairie par mail ([contact@bonnes86.fr](mailto:contact@bonnes86.fr))

### **RESIDENCES DE VACANCES A BONNES en bordure de Vienne**

**Vous souhaitez héberger votre famille, des amis, pour un week-end ou en semaine.**

**Nous vous rappelons que les résidences de vacances de BONNES  
sont ouvertes toute l'année**

**Nous contacter :** ☎ 05 49 56 40 17  
camping.bonnes@clubinternet.fr - [www.campingbonnes86.fr](http://www.campingbonnes86.fr)



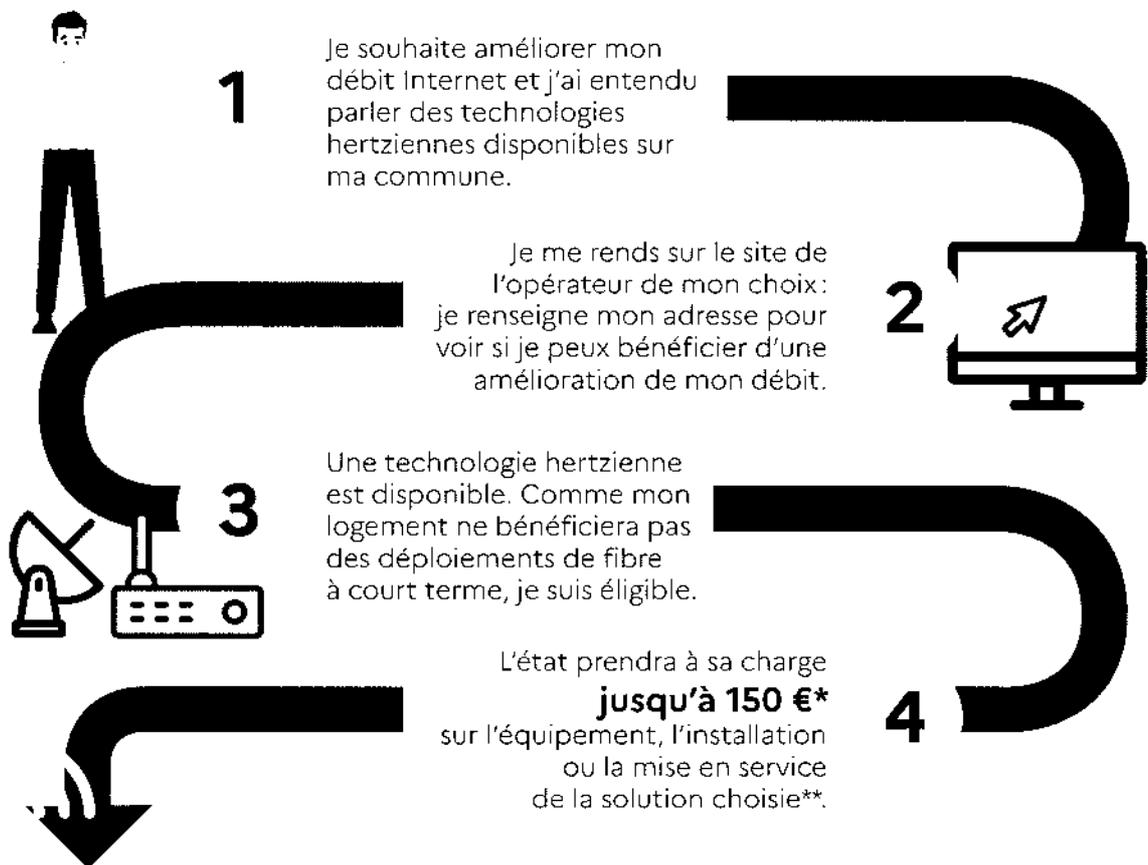
GOUVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# L'INTERNET À GRANDE VITESSE PARTOUT ET POUR TOUS

## Vous n'avez pas accès à une bonne connexion internet ?

Suivez ces étapes pour savoir si vous êtes éligible au dispositif Cohésion numérique des territoires



**Vous pouvez maintenant aller sur internet, envoyer des mails et regarder des vidéos simultanément grâce à un accès internet sans fils.**

[www.aménagement-numérique.gouv.fr](http://www.aménagement-numérique.gouv.fr)

\* Localement, des dispositifs complémentaires peuvent venir abonder l'aide du Gouvernement. \*\* Sous réserve que le logement ou le local professionnel directement bénéficiaire de la solution soit situé dans les zones éligibles au dispositif Cohésion Numérique. Sous réserve de la nécessité technique d'installer un récepteur (antenne) sur l'habitation. L'état se fait droit de récupérer par tous les moyens toute somme financièrement perçue par le bénéficiaire.

## **DEFINITION, ACTIONS ET PRIORITES DU CCAS**

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) est un établissement public administratif communal. Même si les liens avec la commune de rattachement sont très étroits, le CCAS a une personnalité juridique distincte, c'est-à-dire un conseil d'administration, un budget propre, un personnel propre...

Le CCAS a 3 types de missions :

- **mission globale de prévention et de développement social dans la commune** : distribution de secours en nature et en espèces à toute personne dans le besoin, organisation de services publics sociaux (service d'aides à domicile, banque alimentaire, colis de Noël...);
- **participation à l'instruction des demandes d'aide légale** : recueil des demandes d'aide sociale, d'obligation alimentaire, d'APA...
- **exercice de compétences déléguées à la commune par le département** : rôle dans la prévention des exclusions sociales, aide à l'accès au droit, analyse des besoins sociaux des populations, domiciliations des personnes sans domicile fixe...

### **Le service d'aide à domicile**

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de BONNES propose un service d'aide à domicile prestataire pour les travaux d'entretien courant du logement, les courses, l'entretien du linge, la confection des repas, l'aide à la prise des repas et les soins sommaires d'hygiène n'exigeant pas de qualification spécifique, l'accompagnement dans les déplacements ainsi que les démarches simples et courantes que vous ne pouvez plus accomplir. Le service coordonne les interventions au domicile du bénéficiaire.

#### **QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?**

- Les personnes âgées de plus de 60 ans.
- Les personnes bénéficiaires de l'APA.
- Les personnes sortant de l'hôpital avec une prise en charge à 100% par leur mutuelle santé
- Les personnes bénéficiant de chèques services préfinancés par leur employeur ou caisse de retraite.

« Le vendeur remet gratuitement un devis personnalisé au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande », conformément à l'article 6 de l'arrêté du 17 mars 2015 relatif à l'information préalable du consommateur sur les prestations de services à la personne.

### **La banque alimentaire**

La banque alimentaire est un service organisé par le CCAS de Sèvres-Anxaumont. La Commune de Bonnes s'occupe de la distribution des denrées alimentaires tous les 2<sup>èmes</sup> mercredis de chaque mois entre 10h30 et 12h.

Contact : CCAS de BONNES - Place Jean-Baptiste GUIOT- 86300 BONNES

Tél: 05 49 56 40 17 - Fax: 05 49 56 48 51

mail: [ccas@bonnes86.fr](mailto:ccas@bonnes86.fr)



## Vous avez plus de 75 ans, vous pouvez vous faire vacciner contre le Covid-19

quelle que soit votre situation médicale

La vaccination ne s'effectue que sur rendez-vous :

SITES	MODALITES DE RENDEZ-VOUS	JOURS D'OUVERTURE
<b>CHU de Poitiers</b> 2, rue de la milétrie 86000 POITIERS	- Par internet : sur le site du CHU de Poitiers <a href="http://www.chu-poitiers.fr">www.chu-poitiers.fr</a> ou sur le site de <a href="http://www.doctolib.fr">www.doctolib.fr</a> - Par téléphone : <b>05 16 60 40 64</b> de 9h à 18h, du lundi au vendredi	Du lundi au samedi de 8h15 à 17h40
<b>CHU site de Châtelleraut</b> Rue Docteur Luc Montagnier 86100 Châtelleraut	- Par internet : sur le site du CHU de Poitiers <a href="http://www.chu-poitiers.fr">www.chu-poitiers.fr</a> ou sur le site de <a href="http://www.doctolib.fr">www.doctolib.fr</a> - Par téléphone : <b>05 16 60 40 64</b> de 9h à 18h, du lundi au vendredi	Du lundi au vendredi de 7h30 à 9h et de 12h30 à 15h
<b>CHU site de Montmorillon</b> 2, rue Henri Dunant 86500 Montmorillon	- Par internet : sur le site du CHU de Poitiers <a href="http://www.chu-poitiers.fr">www.chu-poitiers.fr</a> ou sur le site de <a href="http://www.doctolib.fr">www.doctolib.fr</a> - Par téléphone : <b>05 16 60 40 64</b> de 9h à 18h, du lundi au vendredi	Mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 15h
<b>Polyclinique de Poitiers</b> 1, rue de la Providence 86000 POITIERS	- Par internet : sur le site <a href="http://www.doctolib.fr">www.doctolib.fr</a> - Par téléphone : <b>05 49 61 70 69</b>	Du lundi au vendredi
<b>Clinique de Châtelleraut</b> 17, rue de Verdun 86100 Châtelleraut	- Par téléphone au <b>05 49 85 47 44</b> de 9h à 18h du lundi au vendredi	Du lundi au vendredi à partir de 7h
<b>Salle de la Margelle</b> 12, place du Général de Gaulle 86400 Civray	- Par Internet : sur le site <a href="http://www.doctolib.fr">www.doctolib.fr</a> - Par téléphone : <b>07 88 73 26 46</b>	Du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h

Il est nécessaire de se munir de sa carte vitale. En revanche, il n'est pas nécessaire d'avoir une ordonnance.

Pour plus d'informations :

- ✓ au 0 800 009 110 (7j/7 de 06h00 – 22h00) ou
- ✓ sur <https://www.sante.fr/centres-vaccination-covid.html>

### ■ Quels sont les objectifs de la vaccination ?

Le premier objectif de la vaccination, c'est de **faire baisser le nombre des formes graves de COVID-19**. Les résultats des études cliniques des candidats vaccins semblent converger pour démontrer un fait principal : la vaccination permet de réduire massivement la mortalité due au virus et à ses formes graves.

### ■ Quels sont les grands principes de la stratégie vaccinales ?

La France s'est fixée 3 grands principes :

- **Le libre choix des patients** : le Président de la République l'a dit, la vaccination ne sera pas obligatoire ;
- **La gratuité du vaccin** : aucun Français ne doit renoncer à se faire vacciner pour des raisons financières. Le Gouvernement ayant budgété 1,5 milliard d'euros dans le PLFSS (Projet de loi de financement de la Sécurité sociale) ;
- **La sécurité** : la vaccination se fera dans le strict respect de toutes les règles qui encadrent l'utilisation des produits de santé dans notre pays.

**Le CCAS se tient à votre disposition pour des renseignements complémentaires au 05 49 56 40 17.**



# MAIRIE DE BONNES

Place Jean-Baptiste Guiot  
86300 BONNES

☎ 05 49 56 40 17 - 📠 05 49 56 48 51

E-Mail : [contact@bonnes86.fr](mailto:contact@bonnes86.fr)

---

Bonnes, le 19 janvier 2021

## ANNONCE:

Cherche table(s) de ping-pong d'extérieur , avec facilité d'ouverture/ de fermeture et facilité de déplacement pour les élèves de l'école élémentaire de la commune de BONNES.  
(Petit prix ou don)

Merci de contacter la mairie par mail ([contact@bonnes86.fr](mailto:contact@bonnes86.fr))

## TRANSPORT SCOLAIRE: établissement non desservis par VITALIS

Grand Poitiers a repris la compétence des transports scolaires assurés par Vitalis, à la rentrée 2020. Les tarifs Vitalis pour Grand Poitiers s'échelonnent de 30€ à 150€ selon QF.

Mais certains élèves domiciliés dans Grand Poitiers sont scolarisés dans un établissement se trouvant en dehors de la communauté urbaine. Ils sont donc transportés par le conseil Régional de Nouvelle Aquitaine où la tarification est plus importante (supérieure à 200€).

Dans un souci d'équité tarifaire, Grand Poitiers a pris la délibération 2020-0421 permettant le remboursement de la différence sur justificatifs

Pour plus de renseignements ,

Merci de contacter la mairie par mail ([contact@bonnes86.fr](mailto:contact@bonnes86.fr))



## INFORMATIONS MPT

**Dans le contexte actuel, toutes les activités de la MPT sont de nouveau suspendues jusqu'aux prochaines autorisations excepté la marche du jeudi.**

**Une randonnée initialement prévue le 7 février après-midi est reportée en mars si possible.**



# BIBLIOTHEQUE DE BONNES

## l'actu de février 2021

bm-bonnes.departement86.fr | : 05 49 56 11 32 | bibliotheque.bonnes@wanadoo.fr



**Horaires d'ouverture  
de la bibliothèque  
mercredi et vendredi  
de 16 h à 18 h**  
**PRIVILEGIEZ LE**  
**BIBLIO-DRIVE**

tutoriel disponible dans  
« Vivre à Bonnes » décembre ou sur  
<https://bm-bonnes.departement86.fr>

17° prix des lecteurs  
38 bibliothèques de la Vienne ont participé, 438 lec-  
teurs dont 363 votants ont  
décerné le prix à Javier Moro pour son  
roman « L'expédition de l'espoir »  
Rendez-vous en avril 2021  
pour le 18° prix!

### Une nouvelle bibliothécaire à Bonnes

Anne-Laure Baillard a rejoint l'équipe depuis le 05 janvier 2021. Elle accueillera les lecteurs, et gèrera le camping.

Bienvenue à elle.



*Toute l'équipe de la bibliothèque  
remercie nos généreux donateurs  
qui permettent d'enrichir notre  
fond culturel et de vous faire  
profiter d'encore plus  
de nouveautés*

### Nouveautés de février :

#### Prix Fémina 2020

### « Nature humaine » de Serge Jon- cour Roman adulte

La France est noyée sous une tempête dilu-  
vienne qui lui donne des airs, fin 1999, de  
fin du monde. Alexandre,  
reclus dans sa ferme du  
Lot, semble redouter da-  
vantage l'arrivée des  
gendarmes. Seul dans la  
nuit noire, il va revivre la  
fin d'un autre monde, les  
derniers jours de cette  
vie paysanne qui lui pa-  
raissait immuable, en-  
fant. Entre l'homme et la nature, la relation  
n'a cessé de se tendre. À qui la faute ?

Serge Joncour  
Nature humaine

**PRIX  
FEMINA  
2020**

Flammarion

Fé-

vrier

Mois de la

Saint-Valentin

Notre sélection

« amoureuse »





### « Les roses fauves » de Carole Martinez

Roman adulte— Lola vit seule au-dessus du bureau de poste où elle travaille, elle se dit comblée par son jardin. Dans son portefeuille, on ne trouve que des photos de ses fleurs et, dans sa chambre, trône une armoire de noces pleine des cœurs en tissu des femmes de sa lignée espagnole. Lola se demande si elle est faite de l'histoire familiale que ces cœurs interdits contiennent et dont elle ne sait rien. Sommes-nous écrits par ceux qui nous ont précédés? Il faudrait déchirer ces cœurs pour le savoir...» C. M.

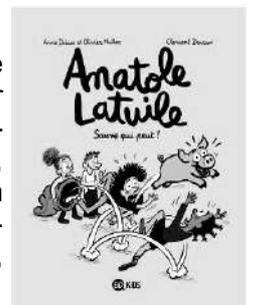


### « Au-dessus de tout soupçon » de Hugues Declan

Et si un jour toute votre vie disparaissait ? Danny et Claire Brogan vivent avec leurs deux filles dans une belle propriété du Wisconsin. Même si tout n'est pas toujours rose, ils mènent une existence heureuse. C'est précisément ce que se dit Claire en rentrant un soir d'un séjour d'une semaine à Chicago. Mais quand elle pousse la porte de chez elle, la maison est entièrement vide. Son mari et ses filles ont disparu, le cadavre de leur chien gît dans le jardin. Assistée par sa meilleure amie Dee, Claire doit comprendre au plus vite ce qui s'est passé. Avec ce thriller « domestique » intrigant et inquiétant, Declan Hughes livre une réflexion pleine d'esprit et à l'humour grinçant sur le mariage et le rêve américain.

### « Anatole Latuile : Sauve qui peut! » d'A. Didier et O. Muller

Pour faire des gaffes, Anatole est le roi ! Avec ses copains de l'école ou de la colo, il trouve toujours une nouvelle idée pour faire rire ses amis et embêter la maîtresse. A chaque jour sa bêtise : libérer un cochon de la ferme, trafiquer la photo de classe, engager son meilleur copain comme prof de soutien, écrire un poème moqueur sur le surveillant, organiser une fête d'anniversaire pour la chienne Princesse... Il ne s'arrête jamais ! Et le pire, c'est qu'en fait il a bon fond, ce garnement...

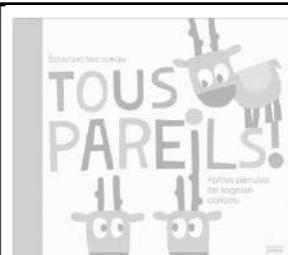
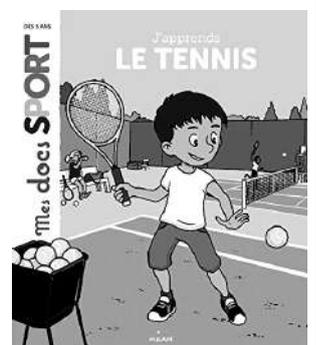


### « Alexandre le Grand » Héros de Légende de C. Merle

Les exploits d'Alexandre le Grand sont guidés par son héros de L'Iliade, Achille. Il se lance dans la conquête de l'Empire perse et, en quelques années, écrase de gigantesques armées et s'empare de l'Asie Mineure, de l'Egypte, de la Syrie, de la Perse, de la Babylonie, jusqu'aux frontières de l'Afghanistan. Un roman d'aventures et une épopée guerrière.

### « J'apprends le Tennis » Mes docs sport de J. Rouche

Ce livre décrit les principales étapes de l'initiation au tennis, à la fois sport individuel et sport d'équipe : comment bien se positionner sur le court, les bons mouvements du coup droit, du revers, du service, les principaux tournois. Pour mieux appréhender les étapes d'apprentissage, le livre s'organise en 5 parties : les débuts; les règles ; l'équipement ; le jeu ; les champions. Et les "conseils du coach" abordent des points pratiques... en toute confiance.



### « Tous pareils! » d'Edouard Manceau

Chez les caribous, on rencontre toutes sortes d'individus : les trop timides, ceux qui se trouvent toujours trop petits, ceux qui ne voient pas plus loin que le bout de leur nez... De page en page, les images étonnantes et poétiques se succèdent, suscitant le rire et la réflexion. Car personne ne s'y trompera, ces drôles de caribous nous parlent avant tout... de nous !

### Libres opinions :

#### **(faire du vacarme)**

Comme depuis 1890, cette expression provient d'une déformation du mot arabe « ramadan ». Conformément au Coran, cette période de jeûne a lieu le neuvième mois du calendrier lunaire islamique, chaque jour du lever au coucher du soleil. Dès que la nuit tombe, la fin du jeûne s'accompagne de moments de fêtes et de bon repas souvent joyeux. Avant d'entrer dans le langage courant cette expression fut très populaire dans les tranchées de la première Guerre mondiale pour qualifier un grand désordre, et également dans le milieu de la prostitution où « faire le ramdam » signifiait « faire l'amour » !

-----

#### Le gentil sorcier de la Limousinerie

Comme mentionné lors des mois précédents, on a trouvé la trace de plusieurs sorcières ayant habité à Bonnes dans les temps lointains (voir les histoires de la sorcière de Chatalé et de celle du Moulin Neuf). En cherchant plus avant j'ai réussi à trouver la trace d'un sorcier dans les archives de la Région. Le seul document relatif à sa présence à Bonnes est le compte rendu d'un récit fait par un jeune garçon de Bonnes de l'époque, Robert Gopail. En voici la teneur.

Il y a très longtemps, à Bonnes, vivaient un vieux bonhomme et sa femme, Monsieur et Madame Gopail. Ils habitaient une toute petite maison au lieudit « Gros Bout » et avaient un fils unique, Robert, qu'ils aimaient de tout leur cœur

Robert Gopail était un gentil garçon qui aimait bien se promener dans la campagne avoisinante sans toutefois trop s'éloigner pour ne pas inquiéter ses parents. Il était déjà allé jusqu'à Fossé-Rôti, la Grange et même

Rochefort mais jamais plus loin. Un jour il décida néanmoins « de pousser plus loin » comme on disait à Bonnes à l'époque, et d'aller jusqu'à la grande ferme de la Limousinerie, qui tirait son nom du fait que son propriétaire venait de la région du Limousin. Il avait entendu un garçon dire à l'école que la Vienne était très poissonneuse à cet endroit et il voulait pêcher quelques poissons pour faire plaisir à ses parents. La famille Gopail n'était pas riche et Robert pensait pouvoir améliorer l'ordinaire du foyer en apportant une friture.

Il prit un morceau de ficelle dont le père se servait pour enfiler les feuilles de tabac. Il attacha un petit crochet de fer à une extrémité de la ficelle et se dit : « Je trouverai bien une branche de noisetier sur place » avant de mettre le cap sur la Limousinerie. Arrivé sur place notre Robert trouva une branche pour y accrocher sa ligne de fortune. « C'est du bois punais, mais ça fera l'affaire ». Il souleva une pierre du bord de l'eau et y trouva un genre de mille pattes pour en faire un appât. Il commença à pêcher mais...au bout de longues minutes, aucun poisson n'était venu se suicider sur son « hameçon ».

-Ta ligne est trop grosse mon gars, tu ne prendras rien comme ça !

Surpris par cette grosse voix Robert se retourna et se trouva nez à nez avec un personnage surprenant : Un homme de haute stature, charpenté comme un lutteur de foire, arborant un large sourire.

-Ne crains rien Robert lui dit l'homme, je ne te veux aucun mal, je veux juste t'aider

-Vous me connaissez ?

-Je sais tout mon garçon, tu ne me connais pas, je suis le sorcier de la Limousinerie

Devant l'air apeuré de Robert, l'homme poursuivit : « Tu n'as rien à craindre, je suis un bon sorcier et utilise mes pouvoirs pour faire le bien. J'ai été formé à l'école de Mignaloux Beauvoir et n'est rien à voir avec les vilaines

sorcières qui ont pu sévir à Bonnes comme celle de Chatalet formée à l'école des sorcières de Chêne Corbeau. Tu voulais pêcher des poissons, je vais t'aider. Monte dans ma barque qui est attachée là, assieds-toi et fais ce que je te dis.

Robert monta dans la barque plate peinte en vert avec du goudron au fond (comme celles faites par M. Dubois, menuisier place de l'Église, pensa-t-il) et s'assit sur la planche du milieu.

-Ma barque, détache-toi et va tout droit. Conduit Robert là où tu sais. Emmène-le où sont les poissons.

La corde qui reliait l'embarcation à un arbre se défit, le bateau partit tout droit vers le milieu de la rivière et s'y arrêta. Robert voyait le château de Touffou en aval et pensa : « comme il est beau ». Il n'eut pas le temps de contempler le château, la grosse voix reprenait : « Prends le filet sous le siège du bout et lance-le ». Robert obéit et au bout d'une minute le filet sauta hors de l'eau et retomba dans la barque, plein de poissons.

-Mon beau bateau, reviens ici et attache toi

Robert retrouva la terre ferme et l'homme lui tendit un sac en disant : « Mets les poissons dedans et apporte les à tes parents. Reviens me voir quand tu veux ».

Robert ramena avec difficultés le lourd sac chez lui et toute la famille se régala de gardons, de gougeons, d'ablettes franches et barrées ainsi que de plein d'autres poissons dont Robert ne connaissait pas le nom.

Lorsqu'il décrivit l'homme à son père, ce dernier s'exclama : « Je le connais, c'est Jojo Bigarreau, je ne savais pas qu'il était sorcier ».

Robert retourna souvent voir son ami le bon sorcier et ramena beaucoup de poissons à sa famille. Un jour Jojo lui donna une pomme de terre en lui recommandant de la planter dans son jardin. Cet unique plant donna tellement de patates que la famille en eut pour une

année entière et pu en donner aux voisins. Une autre fois, ce fut un œuf qui donna naissance à dix poulets, etc. etc.

Un jour quand Robert fut adulte, marié et père de famille, il rendit visite au curé de la paroisse pour lui raconter son histoire. Son ami Jojo Bigarreau venait de disparaître quelques jours auparavant. Le prêtre nota tous les détails de l'histoire et versa le document aux archives. C'est ainsi que j'ai pu retrouver la trace de l'existence à Bonnes, il y a très longtemps, du bon sorcier Jojo Bigarreau.

Jean-Pierre Vassaux



## DERNIERE CHRONIQUE

Une soixantaine de mètres sépare sa première demeure de sa dernière demeure.

Né au 8 place de l'église, au dessus de l'ancienne boucherie de ses parents et grands-parents, ce Bonnois est maintenant enterré au cimetière de l'église, église où il s'est marié avec Geneviève le 10 juin 1947.

N'allez pas croire cependant que toute sa vie s'est déroulée à Bonnes. Il y a eu Poitiers pour ses études, Paris pour son diplôme de pharmacien, Briennon (89) et Blois (41) pour sa vie professionnelle, Chauvigny pour ses dernières années et aussi bien sûr Bonnes pour les vacances, la famille et les amis.

Et puis il aimait voyager avec Geneviève. Peu de grands pays – et même des petits – n'ont pas reçu sa visite.

Il s'intéressait à l'Histoire et aux anecdotes. Il remplissait souvent des carnets où il notait les événements du jour et ce qu'il faisait.

C'est pourquoi certains de ses textes ont été publiés dans « Vivre à Bonnes » de 1988 à 1996.

Il y eut les chroniques de souvenirs d'enfance à Bonnes, puis les chroniques de Bonnes sous l'occupation en 1940 et 1941 et enfin le journal de guerre de son père Narcisse depuis sa mobilisation en août 1914 à Chatellerault jusqu'à sa capture à Ypres (Belgique) en octobre.

Ceci est donc la dernière chronique de Pierre Salvaudon (30/10/1921 – 24/12/2020)



# RECETTE

## Les makis de crêpes à la mousse au chocolat !

Cette recette permet de varier un peu les plaisirs... La pâte à tartiner est souvent utilisé pour les recettes de crêpes : et si on essayait avec une mousse au chocolat ? Ingénieux, non ? On vous recommande de la réaliser vous-même !

### INGRÉDIENTS :

- 250 g de farine.
- 4 œufs.
- ½ litre de lait.
- 1 pincée de sel.
- 50 g de beurre (pour la pâte).
- 125 g de chocolat.
- 3 œufs (pour la mousse).
- 3 cuillères à soupe de crème liquide.

### PRÉPARATION :

1. Faites votre pâte à crêpes.
2. Cassez les 3 œufs qui vous restent en prenant bien soin de séparer le blanc du jaune.
3. Faites fondre votre chocolat dans une casserole à feu doux au bain-marie.
4. Ajoutez les jaunes et la crème liquide et mélangez.
5. Montez les blancs en neige, ajoutez la pincée de sel.
6. Mettez les blancs dans le chocolat fondu **SANS LES CASSER** et laissez reposer pendant 2h au frigo.
7. Une fois bien reposée, étalez la mousse sur les crêpes refroidies.
8. Enroulez bien les crêpes et découpez-les de façon à obtenir des roulés.

**REGALEZ-VOUS !!!!**

# JEUX

SPORT DE GLACE BALLADE SPORTIVE	CONTRAT DE TRAVAIL MAUVAIS	PÉRIODE SOUSTRAIT	SPORT TRANQUILLE À VU LE JOUR	OBTENUE
ABRI OUTIL D'ALPINISTE			BOUCLIER CHAUSSURE DE PLAGE	
		CONJONC- TION TABLETTE	INTERJEC- TION AVEN	
CONTESTE DESCENTE DE RAPIDES			VOLAILE TERRE OcéANE	SPORT DE MONTAGNE
				GRECQUE
L'OR BLANC	PLANTES MARINES EXERCE UNE ACTION			
			LE RESTE	
TERREURS	NÉGATION DISCIPLINE DE SKI		SAISON À LA MONTAGNE	ARROSE SAINT-OMER CONDITION
				PETITE SAINTE
FUSE DANS L'ARENE NATIONS UNIES			AUTORISA- TION DE SEJOUR NOTE	
		MOITIÉ DE DEMI		COURS À LA FAC
SUBMERGÉE				

2				7			6	9
5	6		8				2	
		9	2		5	4		
		4		2		6	1	
6			9		7			2
	2	7		1		9		
		2	6		1	8		
	3				9		4	6
9	8			5				3

M	B	A	I	J					
T	O	B	O	G	G	A	N	U	V
N	I	X	O	N	S	A	G	E	
L	O	G	E	M	E	N	T	E	T
L	A	M	A	M	A	N	E		
T	O	M	E	U	G	U	A	M	
G	E	N	E	C	R	A	N	E	
B	U	E	S	T	R	A	G	O	N
E	V	E	A	I	M	E	N	T	

4	7	1	9	8	3	5	2	6
2	3	9	5	1	6	8	7	4
5	8	6	7	2	4	9	3	1
8	4	3	2	9	7	6	1	5
9	6	5	4	3	1	2	8	7
7	1	2	6	5	8	4	9	3
3	5	7	8	4	9	1	6	2
1	2	8	3	6	5	7	4	9
6	9	4	1	7	2	3	5	8

solutions du mois dernier

# ANNONCES

**Vends terre cuite des prairies : 110 tomettes de 26 x 26 x 2.50**

**73 petits carrés de 10 x 10 x 2 prix 300 €**

**Cherche à louer hangar ou grange pour camping-car pendant l'hiver.**

**Tél : 06.32.38.79.02 par SMS impérativement.**

**Jacques et Claudine THIBAULT, leurs enfants et petits-enfants très touchés des marques de sympathie et d'affection que vous leur avez témoigné lors du décès de**

**Renée GIRAUD « Nénette »**

**Vous remercient très sincèrement de la part que vous avez pris à leur peine.**

**Edwige et Jean-Jacques ont été très sensibles à vos marques de sympathie et vous remercient vivement de vous être associés à leur peine pour le décès de**

**Micheline PERISSEAU**



-----  
**ANNONCE PONCTUELLE**

Pour passer une annonce, merci de REMPLIR ce formulaire, de le faire parvenir à la MPT avant le 10 de chaque mois, accompagné de votre règlement de 5 €.

Cherche       Vends

TEXTE :



..... @



En Février On Fête L'AMOUR

A cette occasion Soins Spécial St Valentin !!

**Soin Cocoon Dos** : Gommage à la Fraise suivit d'un Modelage Fondant au Chocolat/ durée 50 min 45€

**Soin Cocoon Corps** : Modelage Fondant au Chocolat/ durée 1h15 80€

(Possibilité de Carte Cadeau et Coffret cadeau)

Soins, Parfums, Infusions, Lithothérapie, Maquillages, Produits Manucure, tout est à votre disposition pour confectionner un cadeau à la hauteur de votre Amour



Prise de Rendez sur Facebook  
Facebook : L'institut Ô31  
Téléphone : 05.49.53.46.82  
31 Avenue de la République 86300 Bonnes



Esthéticienne / Naturopathe/ Praticienne Reiki

New Horaires : lundi/mardi/jeudi/vendredi 9h-12h30 14h-19h

Mercredi 9h-12h



Sels de Bains et Boules de bains Magic aux vertus relaxantes, Anti-Stress, Anti-coup de froid, Eveil des sens.

Composition Bio Fabrication Artisanale et Française.

(Tous mes produits sont BIO de marque et de fabrication Française)



## S.O.S ORDINATEUR

Dépannage & assistance informatique 7j/7



*Pays Chauvinois,  
Poitiers, Châtelleraut,  
Montmorillon*

**AVELINE Mathieu**

4, avenue de la République  
86300 BONNES

06 62 96 22 17

[aveline.mathieu@gmail.com](mailto:aveline.mathieu@gmail.com)

CESU accepté



## T. DESMAZEAU

- MAÇONNERIE
- RÉNOVATION
- CARRELAGE
- CLOISON SÈCHE

86300 BONNES - MOBILE : 06 32 08 04 99

MAIL : [DESMAZEAU.MACONNERIE@ORANGE.FR](mailto:DESMAZEAU.MACONNERIE@ORANGE.FR)



## J.M.A GAUTIER PEINTURE

STAFF

PEINTURE

DECOR

REVÊTEMENT

MUR ET SOL

RAVALEMENT

Route de Liniers  
86800 LAVOUX

Tél./Fax : 05.49.56.61.04  
Port : 06.83.51.49.94

# ELECTRICITE GENERALE



**NEUF et RENOVATION  
DEPANNAGE**

- Chauffage Electrique
- Motorisation de Portails
- Interphonie
- Ventilation

**Gérard BROUARD**

7, rue du Moulin  
86300 SAINT-MARTIN-LA-RIVIERE

Tél 05 49 44 00 38  
Port. 06 19 55 66 60



VENTE DIRECTE

**VIANDE DE BOEUF LIMOUSIN ISSUE DE L AGRICULTURE BIOLOGIQUE**

Elevage nourri en prairie et aux céréales produites sur la ferme.

La viande est conditionnée sous vide dans des colis de 10 kg par un service agréé, étiquetée avec une date de conservation.

**COMMANDE UNIQUEMENT SUR RESERVATION** par téléphone au 06.80.65.13.73  
ou par mail [lavalleeleslimousines@orange.fr](mailto:lavalleeleslimousines@orange.fr)

Ribardière Philippe - Les Vléés - 86300 Bonnes





**Charpente  
Couverture  
Zinguerie  
Démoussage**

**François DUVAULT**  
**06.79.58.15.87**  
*francois.duvault@gmail.com*

**« Le Fourneau » - 86300 BONNES**

**Salon de Coiffure Hommes, Femmes et Enfants**

 *Nuances & Reflets* 

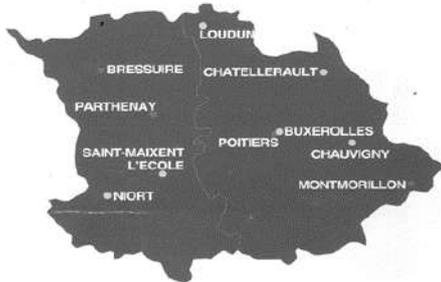
**05.49.50.57.90**

**Horaires d'Ouverture :**  
**Mardi**  
9h - 12h / 14h - 18h  
**Mercredi - Jeudi - Vendredi**  
9h - 12h / 14h - 19h  
**Samedi**  
9h - 16h

**Nouveau service dans votre salon  
pour vous les hommes !!!**

Dès à présent Jessica s'occupe de vos barbes.  
N'hésitez pas à prendre rendez-vous.

5 AGENCES,  
LES MÊMES COMPÉTENCES  
POUR VOUS SERVIR



Benjamin RAYNAL - ALIZÉ  
BUXEROLLES / POITIERS / SUD VIENNE  
06 31 87 31 68 - adi2@alize86.fr

Rachel VEZIN - ALIZÉ  
CHATELLERAULT / LOUDUN  
06 80 70 88 35 - rachel@alize86.fr

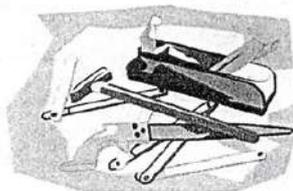
Pierre DUCLOS - A2C DIAG  
SAINT-MAIXENT L'ECOLE / NIORT  
06 60 94 15 35 - a2cdiag@gmail.com

Julien GUERIN - ALIZÉ  
CHAUVIGNY / MONTMORILLON  
07 88 17 31 88 - julien@alize86.fr

**alizé**  
A2C DIAG  
CONTRÔLES &  
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS



- Gaz
- Plomb
- Amiante
- Termites
- Mesurage
- Électricité
- Perfs Energétiques



**Menuiserie GUIBERT**  
Ludovic GUIBERT  
Fabricant - Poseur

Rénovation - Agencement

Fenêtres et volets (bois, PVC, alu) - Volets roulants

Parquets - Portails - Escaliers - Cloisons sèches - Isolation

Pergola bioclimatique - Store banne

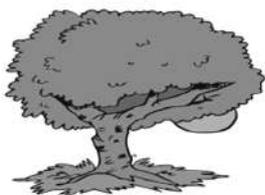


14, rue de la Biguetterie - 86 300 BONNES

☎ 05 49 01 68 49 - ☎ 06 85 48 10 33

menuiserie.guibert@free.fr

www.menuiserie-vienne.fr



**NATURE ET JARDIN**  
**Philippe ARLOT PAYSAGISTE**

**Créations paysagères :**

*Haies, massifs, bassins, pelouses, cours et allées,  
Terrasses bois, pavages, dallages, murets, clôtures ...*

**Entretiens jardins**

**Services à la personne « artisans à domicile »**

**Avantages fiscaux (-50 %)**

**CESU acceptés**

Selon loi de finances en vigueur

**Contactez le 05.49.56.89.70**  
**06.74. 21.77.95**



**S.A.R.L JH MACONNERIE**

**MACONNERIE GENERALE  
NEUF & RENOVATION**

11 route de la Puye  
86300 BONNES

Tél. : 06 07 06 74 74  
EMAIL : [jh.maconnerie@orange.fr](mailto:jh.maconnerie@orange.fr)



# 3%.COM

IMMOBILIER

*La qualité, la compétence et le prix*

DESORMAIS NOUS SERONS DEUX POUR MIEUX VOUS SERVIR

**Disponibilité 7J/7J, même les Week-end et jours fériés**

**Compétence : Accompagnement jusqu'à la signature de l'acte authentique**

**Le prix : 3% de commission seulement**

*VENTES / MAISONS / APPARTEMENTS*

*CONSEIL / ESTIMATION / RENSEIGNEMENTS*

**VERONIQUE AUDISSOU**

 : 07 81 05 63 71

[veronique.audissou1708@gmail.com](mailto:veronique.audissou1708@gmail.com)

**MARTINE AVELINE**

 : 06 61 43 64 99

[aveline.martine@gmail.com](mailto:aveline.martine@gmail.com)





# Les Jardins de la Frolle



Pommes, Poires & jus de fruits

**Cueillette de fruits au verger** de mai à novembre :

Fraises, framboises, cerises, abricots, prunes, poires, pommes etc...

Végétaux d'ornements & potagers, arbres & arbustes de haies

Plus d'infos sur [www.lesjardinsdelafrolle.fr](http://www.lesjardinsdelafrolle.fr)

& Facebook/lesjardinsdelafrolle

La Frolle - 86300 BONNES - Tel : 05 49 56 42 78

Ouvert du lundi au samedi :

du 1er novembre au 31 mars : 9h-12h / 14h-18h | du 1er avril au 30 octobre : 8h30-12h / 14h-18h30

# DUVAULT SARL

CHARPENTE

COUVERTURE

ZINGUERIE

NEUF & RÉNOVATION

26 route de chatellerault - 86300 BONNES

Tél. : 06 20 31 01 08 - 06 82 06 01 68

sarlduvault@sfr.fr





## VIANDE DE PORC VENTE DIRECTE

COLIS D'ASSORTIMENT DE VIANDE ET DE CHARCUTERIE  
DE 5 OU 10 KG CONDITIONNÉS SOUS VIDE

ÉLEVAGE DE TRADITION EN PLEIN AIR  
NOURRI AUX CÉRÉALES DE LA FERME

**COMMANDES • RESERVATIONS • RENSEIGNEMENTS**  
Contactez Paul Mahon au 06 42 05 52 60 • paulmahon@lesterrieres.fr

Les Terrières • 86300 Bonnes

## NOUVEAU SALON DE COIFFURE

Femmes - Hommes - Enfants  
9 Place du monument

**TIPH**  
*Univ' Hair*

09.84.53.40.79

*Tiphanie est heureuse de vous accueillir à partir du  
Mardi 2 février 2021*

Horaires d'ouverture :

Du mardi au vendredi 9h/12h - 14h/19h  
Samedi 9h/16h



# COOP

DE BONNES

MR ET MME GRELAUD

05/49/45/90/09

DU LUNDI AU VENDREDI

7 H 30 A 13 H 00

15 H 30 A 20 H 00

SAMEDI

8 H 00 A 13 H 00

15 H 30 A 20 H 00

DIMANCHE

8 H 00 A 13 H 00

17 H 00 A 20 H 00

MAINTENANT EN VENTE :  
FROMAGE DE CHEVRE DE BEAUMONT

Tout Nouveau!



VENTE DE LAIT CRU SANS TRANSFORMATION,  
SANS CONSERVATEUR  
100% NATUREL  
PRODUIT LOCAL



# FÉVR-21



1	L		17	M	BIBLIOTHEQUE 16H/18H
2	M	CHANDELEUR	18	J	RANDONNEE 9H30
3	M	BIBLIOTHEQUE 16H/18H	19	V	BIBLIOTHEQUE 16H/18H
4	J	RANDONNEE 9H30	20	S	
5	V	BIBLIOTHEQUE 16H/18H	21	D	
6	S	VACANCES SCOLAIRES	22	L	
7	D		23	M	
8	L		24	M	BIBLIOTHEQUE 16H/18H
9	M		25	J	RANDONNEE 9H30
10	M	BIBLIOTHEQUE 16H/18H	26	V	BIBLIOTHEQUE 16H/18H
11	J	RANDONNEE 9H30	27	S	
12	V	BIBLIOTHEQUE 16H/18H	28	D	
13	S				
14	D				
15	L				
16	M		A la Chandeleur - L'hiver cesse ou prend vigueur.		